



TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025

Règlement

Article 1 : Le Trail Air Calédonie d'Ouvéa

Le deuxième TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025, s'inscrit dans le cadre des festivités proposées lors de la **FETE DU LAGON à la tribu de Mouli**. Les dates de la fête du littoral sont du **27 au 29 juin 2025**.

Le trail aura lieu le samedi 28 juin.

3 distances sont proposées :

- **le Grand Raid : 16 km** partira du rond point du collège de Lekine, il longera la baie Hnyimek au Sud de la tribu de Léline, puis passera sur le nouveau pont de Mouli, il descendra sur la la plage au sud du pont et la longera sur 4km avant de rentrer dans les sentiers de la Tribu de Mouli qu'il contourne par le sud avant une arrivée sur la plage sur le site de la Fête du Lagon
- **le Mini Raid : 9,3 km** empruntera les 9,3 derniers km du grand parcours avec un départ sur la plage avant le nouveau pont de Mouli. Ce parcours pourra être chronométré ou en « découverte » non chronométré.
- **le Parcours Familial de 3,2 km** Une boucle qui fait un tour dans la tribu de Mouli et qui emprunte les 2 derniers km des autres parcours. Ce parcours est non chronométré.

Article 2 : conditions d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Challenge Organisation : www.challenge-org.nc avec paiement par carte bancaire ou chez Terre de Running au quartier latin avec paiement en chèque ou espèces uniquement.

Clôture des inscriptions **le dimanche 22 juin 2025 à minuit.**

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un certificat médical pour les courses chronométrées ou une licence sportive autorisée (cf 8.2 ci dessous)
- payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

Article 3 : Tarifs d'inscription au trail

L'inscription (hors frais de gestion) comprend la participation à la course, la navette pour se rendre au départ et le buffet commun du samedi soir :

Grand Raid et Mini Raid: **5700** Fcfp pour les majeurs et **3200** Fcfp pour les mineurs du Mini Raid.

Parcours Familial : **4200** Fcfp pour les majeurs et **3200** Fcfp pour les mineurs

Les frais de gestion (frais de dossiers, TGC, frais bancaires) s'élèvent à **400**Fcfp par inscription.

Un tarif spécial est accordé aux résidents d'Ouvéa pour l'inscription. Pour l'obtenir ils doivent contacter directement l'OMS : 45 79 09

Article 4 : Packages

4/1 Packages hébergement en tribu

Au moment de votre inscription vous pourrez réserver des **packages hébergement en tribu**, chez l'habitant ou en camping.

Le tarif inclut : les droits d'organisation, le transfert A/R depuis votre lieu d'arrivée (aérodrome) vers votre lieu d'hébergement et :

Du vendredi soir au lundi matin (ou du jeudi soir au dimanche matin)

- Package 3 nuits chez l'habitant + 3 petits déj : **10 700 F/adulte – 7 100 F/enfant**
- Package 3 nuits en camping + 3 petits déj : **7 700 F/adulte – 5 600 F/enfant**

Du vendredi soir au dimanche matin :

- Package 2 nuits chez l'habitant + 2 petits déj : **8 300F/adulte – 5 900 F/enfant**
- Package 2 nuits en camping + 2 petits déj : **6 300F/adulte – 4 900 F/enfant**

Le **tarif enfant** est valable pour les enfants **nés en 2013** ou après.

Les packages hébergement sont gratuits pour les bébés (**nés en 2023** ou après), il faudra quand même leur prendre un « package accompagnateur ».

Si vous souhaitez réserver un autre type d'hébergement, vous pouvez contacter **Iles Loyauté Explorer** au 27.70.50 ou sur www.iles-loyaute.com

Afin d'organiser au mieux les transferts des personnes depuis l'aérodrome jusque leur hébergement, il faudra **renseigner dès que possible les horaires d'arrivée** sur Ouvéa et **les horaires de départ**.

Les personnes n'ayant pas réservé d'hébergement via notre plateforme, ne bénéficieront pas des transferts depuis l'aérodrome.

Les personnes souhaitant rester plus de nuits que celles des packages peuvent écrire à contact@challenge-org.nc

4/2 Packages accompagnateurs

Il faudra prendre un ticket « Package accompagnateur » pour chaque accompagnateur d'un coureur et qui souhaite réserver un hébergement.

Il sera possible de réserver un package hébergement aux mêmes conditions que dans l'article 4/1 ainsi que le buffet du samedi soir (3 000F adulte / 1 500F enfant) au moment de l'inscription.

Les frais de gestion (frais de dossiers, TGC, frais bancaires) s'élèvent à **400F** par inscription.

4/3 Packages Visiteur de la Fête du lagon

Vous pouvez prendre un ticket « **Package fête du Lagon** » si vous ne participez pas au TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025 ou si vous n'accompagnez pas de traileur.

Vous pourrez alors réserver un package hébergement aux mêmes conditions que dans l'article 4/1 ainsi que le buffet du samedi soir (3 000F adulte / 1 500F enfant) et profiter de la Fête du Lagon qui aura lieu sur Mouli.

Les frais de gestion (frais de dossiers, TGC, frais bancaires) s'élèvent à **400Fcfp** par inscription.

4/4 Réservations d'activités sur la Fête du lagon

De nombreuses activités vous sont proposées sur la Fête du Lagon, vous pouvez avoir accès à la liste des excursions proposées sur notre site ou notre page FB. Le syndicat d'initiative d'Ouvéa est votre interlocuteur pour ces excursions, vous pouvez les réserver à l'avance en contactant le tel : 52 10 58 ou par mail à syndicat1initiativeouvea@gmail.com. Ces activités seront à régler sur place.

ARTICLE 5 : votre voyage vers Ouvéa

Voyage A/R Nouméa-Ouvéa

Pour les inscrits au trail uniquement : Bénéficiez de **15% de réduction** sur le montant HT du billet d'avion Air Calédonie pour un voyage du 26/06 au 02/07 inclus (remise applicable sur les tarifs HT et hors frais de service de l'ensemble de la [grille tarifaire publique](#) hors promotions, dans la limite des places disponibles).

Pour en bénéficier, la réservation doit être effectuée par mail à convention@air-caledonie.nc avec en **objet du mail le tourcode reçu**, dans le corps du mail la demande de réservation (dates et horaires de voyages souhaités), **votre pièce d'identité et la copie de votre confirmation d'inscription au TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025**.

Si vous optez pour le camping, il est possible de réserver votre **fret** pour acheminer votre matériel : toutes les informations sur ce lien <https://www.air-caledonie.nc/expedier-du-fret/>

ARTICLE 6 : Annulation

L'annulation (hors transport) est possible jusqu'au **mercredi 25 juin** à 23h59, 7% de frais de gestion sur le montant HT de votre inscription seront alors retenus. Ce remboursement ne concerne pas le transport vers Ouvéa.

Aucun remboursement (hors transport) ne sera possible en cas d'annulation au-delà de cette date.

Article 7 – Récompenses

Les catégories récompensées seront au minimum:

MINI RAID Masculin / Féminin :

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes

GRAND RAID Masculin / Féminin :

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes

Article 8 – Conditions de participation

8.1 Age des coureurs :

- Grand Raid : à partir de la catégorie Juniors FFA (Né en 2007 ou avant)
- Mini Raid : à partir de la catégorie Cadets FFA (Né en 2009 ou avant) (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- Parcours familial : Ouvert à tous sans limite d'âge

8.2 Certificat médical

Toute participation au TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025 est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré et donc pas classé.

Les inscrits sur le Grand Raid n'ayant pas fourni de certificat médical ou de licence valide seront automatiquement inscrits sur le Mini Raid et non chronométrés.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, les jeunes inscrits sur le mini raid et nés entre 2008 et 2009 ne seront pas chronométrés ni classés et ce même s'ils ont fourni un certificat médical adéquat.

Tous les certificats médicaux et licences sportives seront vérifiés individuellement.

Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisées à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les conditions peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants etc.). Un bon entraînement est nécessaire pour participer au grand parcours (sportif averti).

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 10 ou 20 kms.

Il est formellement interdit de participer à la course avec des animaux de compagnie.

Article 9 – Dossards et horaires

Les dossards seront délivrés aux personnes dont l'inscription est définitive la veille (à partir de 17h00) et jour de l'événement (De 5h à 7h30). Attention, l'organisation se réserve le droit de réattribuer un dossard qui ne serait pas retiré 15 minutes avant le début de chaque course.

Il est établi les horaires suivants :

Départ du Grand Raid : 7h30

Départ du Mini Raid : 8h00

Départ du Parcours découverte : 8h30

ATTENTION : En fonction des conditions climatiques, les horaires des départs de courses pourront être modifiés. Une communication spécifique aux coureurs serait alors mise en place.

Les dossards doivent être visibles en permanence et en totalité pendant tout le parcours. Ils doivent donc être toujours positionnés au-dessus de tout vêtement et ne peuvent en aucun cas être fixés sur le sac ou une casquette.

Article 10 – Trail en semi-autonomie

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures, etc.).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

- Chaque participant doit avoir avec lui, pendant toute la durée du raid, la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe « Equipement »).
- Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en eau et nourriture à consommer sur place. Chaque participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Nous vous rappelons que les raids sont INDIVIDUELS, et qu'en aucun cas il est autorisé de se faire aider ou « tracter ».

Tout manquement à ce point de règlement, constaté par un membre de l'organisation, ou, un ou plusieurs concurrents de l'épreuve, entraînera la mise hors course des raideurs fautifs. Ceci entraînerait leur élimination du classement, dans le souci du respect de l'éthique sportive.

Article 11 – Modifications du parcours – Annulation du raid

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, etc.), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

En cas d'annulation de dernière minute, pour raison météo ou de force majeure, le comité d'organisation se réserve le droit de conserver l'intégralité des droits d'inscription.

Les parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

Article 12 – Sécurité et assistance

12.1. Equipement

Des secouristes ou équivalent seront présents à l'arrivée de la course, une ambulance sera également présente sur le site. Un médecin sera présent sur place ou à proximité.

Ce raid est un raid en semi-autonomie. Des points de ravitaillement en eau et en produits divers seront présents tout au long du parcours. Toutefois, les concurrents restent responsables de leur ravitaillement.

En cas de force majeure (intempéries empêchant d'acheminer les vivres sur certains PC), l'organisateur peut se réserver le droit de maintenir la course.

L'équipe de secouristes présente sur place, pourra à tout moment, pour raison médicale, décider de la mise hors course d'un concurrent.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, la ligne de départ sera fermée après le départ de chaque course. Une barrière horaire pourra être placée à certains PC. Le cas échéant, elles vous seront communiquées lors du briefing avant le départ.

- Les participants ne doivent en aucun cas quitter le parcours prévu par les organisateurs. Un participant souhaitant s'arrêter en cours de route est tenu de le faire à un point de contrôle et d'en informer le responsable du point de contrôle. Pour des raisons de sécurité, il est plus prudent de ne jamais rester seul(e). Si un participant ne peut se déplacer, un autre se doit d'aller chercher de l'aide.

La possession pendant la course d'un téléphone est fortement conseillée. Par contre, il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- 1,5 litres d'eau,
- 1 sac ou un porte gourde,
- 1 casquette ou chapeau,
- des chaussures fermées
- le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation). Des contrôles pourront avoir lieu sur le parcours. Si le matériel ne peut être présenté, le raideur sera disqualifié.

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ d'un participant, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus.

12.2- Réduction des déchets

Le TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025, s'efforce de réduire au maximum son empreinte sur l'environnement. Cela passe notamment par la réduction des déchets sur l'ensemble des épreuves.

- Chaque participant devra être muni d'une gourde ou de son propre gobelet qui pourra être rempli aux ravitaillements (aucune bouteille ni gobelet ne sera distribué).
- Aucune boisson hygiénique en contenant plastique ou aluminium ne sera distribuée à l'arrivée. Des boissons en grand contenant re-remplissable vous seront proposé dans des éco-cups (Sirop, boisson d'effort et eau)

Les coureurs ne doivent en aucun cas dénaturer l'environnement dans lequel ils évoluent. Leurs déchets sont à conserver jusqu'à l'arrivée. Vous profitez de parcours magnifiques : aidez-nous à les conserver !!!

12.3. Sécurité et assistance médicale

Les postes de secours, implantés à divers points sur les parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un **poste de secours**,
- appeler le **numéro d'urgence** (inscrit sur le dossard);
- faire appeler le **numéro d'urgence** par une autre personne.

Chaque participant a l'**obligation de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est le **97 34 88**.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés**, qu'elle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

12.4. Postes de contrôle et postes de ravitaillement

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposeront au minimum de l'eau et parfois de quoi se restaurer rapidement (fruits essentiellement)

12.5. Abandon et rapatriement

Sauf blessure, **un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle.** Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser **l'Organisateur** devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

Article 13– Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, **l'Organisateur** a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au TRAIL AIR CALEDONIE DE OUVEA 2025. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident :

Conformément aux dispositions de l'article L.321-4 du code du sport, nous vous conseillons fortement de souscrire, auprès de votre assureur, une assurance Individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive peut vous exposer.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte, etc.) subi par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 14- Image

Par sa participation au TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025, , chaque concurrent autorise expressément *les organisateurs* et ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15 - Dopage

Dans le cadre du TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025, l'utilisation de produits listés sur la liste des produits dopants établie par la DJSNC est interdite. Toute infraction à cet article pourra entraîner l'interdiction de participation aux épreuves du TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025. Des contrôles inopinés pourront être effectués sur les épreuves.

La participation au TRAIL AIR CALEDONIE D'OUVEA 2025, l'acceptation, sans dérogation, du présent règlement par chaque concurrent.

Contacts de l'organisation

Challenge Organisation – 25 35 11 – contact@challenge-org